

COMMUNE DE TOURNON (Savoie)

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de TOURNON (Savoie) en date du 29 août 2019, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à enquête publique du **VENDREDI 20 SEPTEMBRE AU VENDREDI 25 OCTOBRE 2019 INCLUS**.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de TOURNON délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci.

M. René BOITTE, a été désigné commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables en mairie de TOURNON aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le mardi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 17h à 19h, où chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie de TOURNON – 92 Montée de la Mairie – 73460 TOURNON. Les observations du public pourront également être communiquées par voie électronique sur la boîte email dédiée : plu-tournon73@orange.fr

Ce dernier recevra personnellement à la mairie les :

MARDI 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE 2019	DE 16H A 19H
MERCREDI 9 OCTOBRE 2019	DE 9H A 12H
MARDI 15 OCTOBRE 2019	DE 16H A 19H
VENDREDI 25 OCTOBRE 2019	DE 16H A 19H

Le dossier sera consultable sur le site internet de la commune : <http://www.tournon-savoie.com>. Un poste informatique sera à disposition du public en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public (mardi 16h30-18h30, mercredi 9h-12h, vendredi 17h-19h) pour une consultation électronique.

Aucune évaluation environnementale n'a été demandée. L'analyse des incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du PLU figure dans le dossier soumis à l'enquête et disponible en Mairie de TOURNON.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de TOURNON et en Préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune de TOURNON.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de TOURNON. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celui-ci.